

COMMUNE DE CASSAGNAS

Compte rendu de la séance du 12 octobre 2023

Président de la séance : Jean WILKIN
Secrétaire de la séance : Edith MALLET

Présents : Jean WILKIN, Edith MALLET, Bernard DANIELLI, Véronique BOYER, Sylvie TINEL, Françoise LACOMBE, Françoise LE BOULCH - ZARSKYJ, Cédric PLANTIER, Joël SCHIRMER

Représentés : Lydie HERISSON représentée par Edith MALLET

Absents et excusés : Patrick SORRENTINO

Ordre du jour :

1. Adressage : finalisation de la procédure
2. Assurances statutaires du personnel communal
3. Rénovation énergétique des bâtiments publics
4. Désignation des représentants de la Commune au Conseil du Syndicat mixte Environnement SUD LOZERE en charge du traitement des ordures ménagères
5. Questions diverses

Délibérations du conseil :

ACCOMPAGNEMENT DU SDEE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS PUBLICS (N° DE_2023_032)

Le Maire expose que, dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), le SDEE est en mesure de soutenir et d'assister les Communes dans leur projets de rénovation énergétique.

Dans le cadre de cette opération, le Conseil, à l'unanimité, a décidé de confier au SDEE, par l'intermédiaire d'une convention, l'audit énergétique du bâtiment de la Mairie (Bureau, salle du Conseil et logements) qui permettra, après examen du bâti et de l'ensemble de ses composants (menuiseries, toiture, etc..) de disposer des données techniques et financières nécessaires à la définition puis à l'engagement d'un programme de réhabilitation globale.

Le coût de l'étude de faisabilité réalisée en exécution de cette convention, sera prise en charge à hauteur de 80%.

NOMINATION D'UN DELEGUE ET D'UN SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE DE CASSAGNAS AU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE ENVIRONNEMENT SUD LOZERE (SM-ESL) (N° DE_2023_033)

Le Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère aura en charge à compter du 1^{er} janvier 2024, le Service public de traitement des ordures ménagères de l'ensemble des

communes appartenant à la Communauté des Communes Gorges-Causse-Cévennes ainsi qu'à la Communauté des Communes des Cévennes au Mont Lozère.

Chaque commune est représentée au Conseil de ce Syndicat par un délégué ou son suppléant.

A l'unanimité le Conseil désigne pour représenter notre Commune :

- En qualité de délégué titulaire : Monsieur Cédric PLANTIER
- En qualité de déléguée suppléante : Madame Françoise LACOMBE

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL (N° DE_2023_034)

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 4ans, au contrat de groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Lozère auprès de DIOT SIAC/GROUPAMA D'OC et destiné à garantir la Commune des conséquences financières des absences, accidents du travail ou décès des agents communaux

ADRESSAGE : CREATION DE VOIRIE (N° DE_2023_035)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé la dénomination des voies desservant la Commune, ses hameaux et lieux-dits.

Un courrier d'information sera adressé dans le courant de l'année 2024 à l'ensemble des personnes concernées.

La Commune prendra en charge la fourniture des plaques de numérotation.

Le Maire
Jean WILKIN



La Secrétaire de séance
Edith MALLET